



Procès-Verbal DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 08/05/2026 à 9H00

L'an deux mil vingt-six,
le : huit mai
le Conseil Municipal de la Commune de ST VINCENT DE
CONNEZAC
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude ARNAUD,
Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 avril 2026

PRESENTS : ARNAUD Jean-Claude, CHARENTON Thierry, MAGNE Guylaine, DURAND Pascal,
PINHEIRO Valérie, LAFAURIE Jocelyne, VALLADE Sandrine, TALLEUX Olivier, MARTINA Mélanie,
LAVILLE Stéphane, DURAND Johanna, VERGNES David, RICHARD William, DEPOORTERE Enzo.

ABSENTS excusés : CLEDAT Caroline

ABSENTS :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à
l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme PINHEIRO Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été élue secrétaire.

➤ **ORDRE DU JOUR :**

- | | |
|---|---|
| 1) Approbation du PV de la séance du 10 avril 2026, | 11) Proposition « Amis fondation pour mémoire de la |
| 2) Communication de la Décision N°2026-01, | déportation de la Dordogne, |
| 3) Désignations délégués : | 12) Consultation SAGE Isle Dronne : révision partielle, |
| a) SMO DFCI 24 | 13) Frais de déplacement Agent, |
| b) CIAS Ribérac | 14) Laboratoire Départemental d'Analyses : mise à jour |
| c) CNAS, | des tarifs contrôles sanitaires de la cantine, |
| 4) Procuration La Poste (recommandés), | 15) Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation, |
| 5) Commission de contrôle des listes électorales, | 16) Propositions des bornes de recharge, |
| 6) CCID, | 17) Supports de communication à la population, |
| 7) Référent déontologie, | 18) Panneau lumineux, |
| 8) Modification statuts ATD 24 (Délégués), | 19) Sacem, |
| 9) SMD3 Convention partenariat unité de compostage, | 20) Demande pour interdiction aux poids lourds de plus |
| 10) Adhésion associations : | de 3.5T Chemin des Landes Ouest, |
| - SOS FORETS Dordogne, | 21) Rappel circulation sur les DFCI, |
| - Collectivités forestières Limousin Périgord, | 22) Divers. |

➤ **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

Nombre de Conseillers : 15 en exercice , 14 présents, 14 votants.

Procurations :

➤ **DELIBERATIONS :**

ORDRE DU JOUR N°1 : Approbation du procès-verbal du 10 avril 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Procès Verbal de la séance du 10 avril 2026 **avec les réserves notées en observations dans le tableau à la fin de ce PV.**

Votes pour : 14 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°2 : Communication de la Décision N°2026-01

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la décision n°D245092026001 du 27 avril dernier pour la location de la salle des fêtes à titre gracieux après signature de la convention avec l'Association Théâtre d'Art au Cœur de l'Aquitaine.

ORDRE DU JOUR N°3 : Désignations délégués

a) SMO DFCI 24

Suite à erreur matérielle sur le nom du Syndicat, il est nécessaire de redélibérer sur les délégués au Syndicat Mixte Ouvert DFCI 24 et non au Syndicat DFCI de la Double comme cité

précédemment. Les délégués restent Enzo DEPOORTERE (Titulaire) et Caroline CLEDAT (Suppléant).

Votes pour : 14 Votes contre : 0 Abstentions :

b) CIAS Val de Dronne

La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois doit délibérer prochainement pour nommer ses représentants au CIAS Val de Dronne. Pour cela elle nous demande de prévoir la proposition d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Les Conseillers municipaux suivants se portent volontaires : MM Charenton Thierry Titulaire et Depoortere Enzo Suppléant

Votes pour : 14 Votes contre : 0 Abstentions :

c) CNAS

La Commune de St Vincent de Connezac adhérant au CNAS, il y a lieu de désigner un délégué élu, le délégué agent sera Mme Raveraud Maryline.

Délégué élu : Martina Mélanie.

Votes pour : 14 Votes contre : 0 Abstentions :

ORDRE DU JOUR N°4 : Procuration La Poste (recommandés)

Le Maire donne procuration pour la réception des courriers ou colis nécessitant signature à :

- Agents : Durieux Sorey Valerie, Raveraud Maryline.
- Elus : Durand Pascal, Pinheiro Valerie.

Et retire les procurations données précédemment à : Norcia Laure.

Votes pour : 14 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°5 : Commission de contrôle des listes électorales

Selon l'extrait de l'article L.19 VII du code électoral, la Commune doit désigner un élu pour participer aux travaux de la commission de révision des listes électorales et des propositions d'administrés volontaires pour représenter l'administration (Préfecture) et le Tribunal judiciaire.

Le conseil municipal désigne un élu : Martina Mélanie, Richard William et plusieurs administrés pour représenter la Préfecture : Mme Brasseim Paulette, Mr Lauvaud Philippe et Mme Debreucq Sophie et pour le Tribunal judiciaire : Mme Brasseim Paulette, Mr Lauvaud Philippe et Mme Debreucq Sophie qui seront validés par les autorités compétentes.

Votes pour : 14 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°6 : Proposition délégués à la CCID

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre datée du 30 mars 2026 par laquelle Monsieur le directeur des Services Fiscaux lui notifie que conformément à l'article 1650 du code général des impôts directs, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (CCID) et demande au Conseil Municipal de dresser une liste de 24 propositions de personnes (commune de moins de 2000 habitants).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose :

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales	
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.						
1	M.	LESTANGT	Gérard	08/07/1966	55 Route de L'Isle 24190 SAINT VINCENT DE CONNEZAC	TF / CFE
2	M.	PUYTORAT	Philippe	15/04/1964	2369 Rte de Cantarius 24190 CHANTERAC	CFE
3	MME	MAGNE née VERGNAUD	Aurore	06/10/1978	54 Grand' Rue 24190 SAINT VINCENT DE CONNEZAC	CFE
4	M.	LAVILLE	Stéphane	19/07/1979	11 Rue du Coudert 24190 SAINT VINCENT DE CONNEZAC	TF / CFE
5	M.	MAZE	Franck	12/08/1971	2596 Rte de Cantarius 24190 CHANTERAC	TF
6	MME	DAURIAC née SAGOT	Jacqueline	01/08/1952	14 Rue Espiot 33200 BORDEAUX	THRS
7	MME	TERRIEN née BONHOMME	Annie	11/05/1946	7 Rue du Poivre 85220 L'AIGUILLON / VIE	THRS / TF
8	MME	VALLADE	Sandrine	17/03/1972	27 Chemin de la Gilardie 24190 SAINT VINCENT DE CONNEZAC	TF
9	MME	DUFOUR née THIERS	Sylviane	17/06/1964	53 Route des Landes 24190 SAINT VINCENT DE CONNEZAC	TF
10	MME	RAYNAUD	Fabienne	26/01/1962	26 Rue du Coudert 24190 SAINT VINCENT DE CONNEZAC	TF
11	M.	DUMONTEIL	Alexandre	19/01/1982	79 Route de La Croix du Gâcher 24190 SAINT VINCENT DE CONNEZAC	TF

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
	Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
12	M.	FAURE	Daniel	18/09/1970	45 Route des Lamauds 24190 SAINT VINCENT DE CONNEZAC	TF
13	M.	VALBOUSQUET	Philippe	23/04/1967	916 Rte de la Durmelie 24600 SAINT MARTIN DE RIBERAC	TF / CFE
14	M.	DUMILLIER	Jean Marie	12/10/1954	6 Impasse des Forêts 24190 SAINT VINCENT DE CONNEZAC	TF
15	M.	MAGNE	Jean-Paul	14/04/1956	9 Rue Croix Charles 24430 ANNESSE ET BEAULIEU	TF
16	MME	MAGNE	Carine	24/04/1984	38 chemin de la Grande Borie 24190 SAINT VINCENT DE CONNEZAC	TF
17	MME	LAUTRETTE née GOURSAUD	Amandine	05/08/1992	2 chemin de la Gilardie 24190 SAINT VINCENT DE CONNEZAC	TF
18	MME	LACOUR née GOMEZ	Nadine	29/01/1958	21 rue du Coudert 24190 SAINT VINCENT DE CONNEZAC	TF
19	MME	ESTEVE née COUDER	Denise	26/08/1959	99 route des 4 Frères 24190 SAINT VINCENT DE CONNEZAC	
20	M.	FOULARD	Jean-Luc	06/08/1958	21 route des 4 Frères 24190 SAINT VINCENT DE CONNEZAC	TF
21	MME	LOHEZ née BLANCHANT	Anne	23/02/1963	69 route des Landes 24190 SAINT VINCENT DE CONNEZAC	TF
22	MME	BRASSEIM née LACOUR	Paulette	19/01/1952	26 avenue de Luppy 24190 SAINT VINCENT DE CONNEZAC	TF
23	M.	ROBERT	Jean Claude	20/02/1962	38 avenue du Moulin à Vent 24190 SAINT VINCENT DE CONNEZAC	TF
24	M.	DANA	Laurent	24/03/1964	88 route des Landes 24190 SAINT VINCENT DE CONNEZAC	TF
25						
26						
27						

Votes pour :14 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°7 : Référent déontologie

Selon l'art. R 1111-1-A du CGCT, les communes doivent désigner un référent déontologie par délibération avant le 1^{er} juin. Une délibération en date du 15/09/2023 avait désigné un référent déontologie commun avec le Centre de Gestion pour la durée du précédent mandat.

Le Conseil Municipal décide de contacter à nouveau le CDG 24 pour savoir s'ils vont proposer quelqu'un pour représenter les communes sur ce mandat.

Votes pour : 14 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°8 : Modification statuts ATD 24 (Délégués)

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Vu la délibération du Conseil Général de la Dordogne en date du 6 juillet 1982 proposant la création d'une Agence Technique Départementale,

Vu la délibération de l'Assemblée Générale constitutive de l'ATD 24 en date du 25 janvier 1983 approuvant les statuts de l'ATD 24,

Vu les statuts modifiés de l'ATD 24 approuvés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mars 2026,

Considérant que la collectivité adhère à l'ATD 24,

Le Maire informe le conseil que l'ATD 24 a procédé à la mise à jour de ses statuts. Il rappelle que l'objet de l'ATD 24 est de mutualiser des expertises indispensables. L'adhésion donne accès à un socle de services incluant :

- les études de faisabilité en aménagement territorial (architecture, paysage, voirie),
- l'assistance juridique,
- le Centre de ressources en Cybersécurité.

Les autres services proposés par l'ATD 24 font l'objet de conventions additionnelles selon les besoins de la collectivité.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité :

- APPROUVE les nouveaux statuts de l'ATD 24,
- PREND ACTE ET CONFIRME les modalités de représentation au sein de l'Assemblée Générale conformément à l'article 8 des statuts de l'ATD 24 :

Représentant Titulaire* : par défaut, le Maire, membre titulaire de droit,

Représentant Suppléant : désigné dans l'ordre du tableau [il n'est pas nécessaire de le désigner nominativement dans la délibération].

Par défaut :

- pour les communes et EPCI un élu de l'organe délibérant désigné(e) dans l'ordre du tableau
- pour les syndicats un élu du comité syndical

Votes pour : 14 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°9 : SMD3 Convention partenariat unité de compostage

Considérant la nécessité de remplir l'unité de compostage déjà présente avec du broyat régulièrement, le SMD3 nous met à disposition gratuitement une nouvelle unité.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en place de cette unité de compostage.

Votes pour : 14 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°10 : Adhésion associations

- SOS FORETS Dordogne,
- Collectivités forestières Limousin Périgord

Pourquoi adhérer ?

Le CM décide : de reporter la délibération au prochain conseil municipal

(si adhésion à Collectivités forestières limousin périgord désigner les délégués)

Votes pour : 14 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°11 : Proposition « Amis fondation pour mémoire de la déportation de la Dordogne

Le CM est d'accord pour donner suite et Rdv aux personnes Mme Brut pour ses recherches et son livre « Reveillons nos mémoires » et l'association Amis Fondation pour le devoir de mémoire de la commune.

ORDRE DU JOUR N°12 : Consultation SAGE Isle Dronne : révision partielle

Le projet de SAGE du bassin Isle Dronne révisé constitué du PAGD, du règlement et du rapport environnemental, est soumis à l'avis des conseils régionaux, des conseils départementaux, des chambres consulaires, des communes, de leurs groupements compétents, notamment en gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, de l'établissement public territorial de bassin, du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Périgord-Limousin, du comité de gestion des poisson migrateurs (COGEPOMI) et du Comité de Bassin Adour Garonne, conformément à l'article R.212-39 du code de l'environnement.

Notre avis sera réputé favorable s'il n'intervient pas dans un délai de quatre mois.

Le Conseil Municipal approuve ou désapprouve le projet de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Isle Dronne.

Le CM décide : de reporter la délibération au prochain conseil municipal

Votes pour : 14 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°13 : Frais de déplacement Agent

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 ;

Vu le décret n°2006-781 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ; modifié par arrêté du 20 septembre 2023 ;

Considérant l'ordre de mission du 9 avril 2026 de Madame RAVERAUD Maryline,

Considérant ses états de frais de déplacement pour la formation rédaction et contrôle des actes administratifs à BRANTOME (24),

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'indemniser l'agent pour ses frais de déplacement.

- BRANTOME (24310), les 23 et 24 avril 2026 :

Frais de route : 80 km x 0.41 € = 65,60 €

Frais de repas : 2 x 20 € = 40,00 €

L'assemblée après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à mandater Mme RAVERAUD Maryline d'un montant de 105.60 € pour ses frais de route.

Votes pour : 14 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°14 : Laboratoire Départemental d'Analyses : mise à jour des tarifs contrôles sanitaires de la cantine

Monsieur le maire informe l'Assemblée que la convention avec le Laboratoire Départemental d'Analyses reste la même seuls les tarifs pratiqués par le labo changent.

Le conseil Municipal prend acte.

ORDRE DU JOUR N°15 : Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation

Dossier présenté par Charenton Thierry

En 2027 la TLV et la THLV n'existeront plus, ces délibérations deviendront caduques.

La nouvelle taxe sera la TVLH, en effet :

les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Charenton Thierry rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

(Exposer des motifs conduisant à la proposition)

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Votes pour : 14 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°16 : Propositions des bornes de recharge

Dossier présenté par : Arnaud Jean Claude & Charenton Thierry

Le CM se prononce sur les modalités de candidature de la société « Electric 55 charging »

Votes pour : 12 Votes contre : Martina Mélanie & Depoortere Enzo Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°17 : Supports de communication à la population

Présentation de Laville Stéphane, « panneau pocket, facebook, le journal de la commune... ».

Un Flyer pour les habitants est en court.

Votes pour : 14 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°18 : Panneau lumineux

La société Charvet nous a informée, de la fin de l'hébergement des données en décembre 2026.

Elle nous fait une proposition de reprise.

Le CM en prend acte et réfléchit à une autre alternative.

ORDRE DU JOUR N°19 : Sacem

Présentation par Arnaud Jean Claude.

Le CM estime ne pas être concerné.

ORDRE DU JOUR N°20 : Demande pour interdiction aux poids lourds de plus de 3.5T Chemin des Landes Ouest

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que M. PERRUCAUD habitant au 11 Chemin des Landes Ouest se plaint du mauvais état de sa route suite au passage des débardeurs. Il soumet l'idée d'interdire cette voie aux Poids Lourds de plus de 3,5 T.

Votes pour : 0 Votes contre : 12 Abstentions : Laville Stephane et Charenton Thierry

ORDRE DU JOUR N°21 : Rappel circulation sur les DFCI

Présentation par Arnaud Jean claude.

Rappel de non utilisation des pistes DFCI

ORDRE DU JOUR N°22 : Divers

- **Réunion Correspondant Défense, M. Talleux ou M. Vergnes**

Le jeudi 28 Mai à 17h30, il en est remis une copie de la convocation.

- **ASEPT salle des fêtes atelier en septembre**

Suite à une action en avril sur la nutrition, ils proposent de revenir en septembre pour une intervention sur la mémoire.

Prochain Conseil Municipal le 05 juin 2026 à 19 heures (sénatoriales 2026)

La séance est levée à : 10 heures 50 minutes

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
Approuvé à l'unanimité lors de la séance du 05 juin 2026 sous réserves des modifications suivantes : ORDRE DU JOUR 15 : Thierry CHARENTON rappelle les motivations évoquées : La taxe est instaurée afin d'assurer que le patrimoine bâti de la Commune reste actif et de se prémunir des bâtiments abandonnés. ORDRE DU JOUR 22 : Mélanie MARTINA avait informé : - qu'elle a été interpellée par des administrés à propos de la dangerosité du stop en bas du chemin du Couderc. En effet, lorsque des véhicules sont stationnés sur les places de parking, les conducteurs n'ont plus de visibilité pour s'engager sereinement. - sur la possibilité de faire appel au Fonds Vert pour des améliorations énergétiques notamment le remplacement des néons dans la mairie et l'installation de protections solaires sur les baies vitrées des bâtiments communaux.	Le Secrétaire de séance PINHEIRO V	Le Maire ARNAUD J-CI